

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 17/012 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ET LA CONSEILLERE EXECUTIVE EN CHARGE DES AFFAIRES EUROPEENNES ET INTERNATIONALES A SIGNER TOUS LES ACCORDS DE COOPERATION ET DECLARATIONS DECOULANT DE LA MISE EN ŒUVRE DE SA POLITIQUE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

---

#### SEANCE DU 26 JANVIER 2017

L'An deux mille dix-sept et le vingt-six janvier, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ARMANET Guy, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUISEPPI Julie, LEONETTI Paul, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, MURATI-CHINESI Karine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PARIGI Paulu Santu, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. BARTOLI Paul-Marie à M. TATTI François  
M. LACOMBE Xavier à Mme GRIMALDI Stéphanie  
Mme NADIZI Françoise à Mme FILIPPI Marie-Xavière  
Mme ORSONI Delphine à M. OTTAVI Antoine  
M. PUCCI Joseph à M. BERNARDI François  
M. de ROCCA SERRA Camille à M. MONDOLONI Jean-Martin  
M. ROSSI José à Mme MURATI-CHINESI Karine  
M. SANTINI Ange à Mme MARIOTTI Marie-Thérèse  
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à Mme COMBETTE Christelle

#### **ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

BARTOLI Marie-France, BUCCHINI Dominique, CHAUBON Pierre, GIACOBBI Paul, GUIDICELLI Maria, OLIVESI Marie-Thérèse, POLI Laura Maria, RISTERUCCI Josette, TOMA Jean.

#### L'ASSEMBLEE DE CORSE

**VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

- VU** la délibération n° 16/081 AC de l'Assemblée de Corse du 15 avril 2016 portant approbation du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2016,
- VU** la délibération n° 16/241 AC de l'Assemblée de Corse du 27 octobre 2016 portant approbation du budget supplémentaire de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2016,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2017-09 du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse en date du 24 janvier 2017,
- SUR** rapport de la Commission des Affaires Européennes et de la Coopération,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

#### **ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse et la Conseillère Exécutive en charge des Affaires européennes et internationales à signer, tous les accords de coopération et déclarations découlant de la mise en œuvre de sa politique européenne et internationale et tous les accords et déclarations nécessaires à la négociation et l'obtention de moyens juridiques et financiers en faveur de la Corse, qu'ils soient de droit commun ou spécifiques, notamment par application de l'article 174 du Traité de Lisbonne.

#### **ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse et la Conseillère Exécutive en charge des Affaires européennes et internationales à poursuivre ses relations et rencontres avec les pays méditerranéens.

#### **ARTICLE 3 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse et la Conseillère Exécutive en charge des Affaires européennes et internationales à répondre à tous les appels à projets européens qui permettront le cofinancement des politiques publiques de la CTC.

#### **ARTICLE 4 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 26 janvier 2017

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

# **ANNEXES**

  
**BILAN DES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE  
EN MATIERE D'AFFAIRES EUROPEENNES ET DE COOPERATION  
INTERNATIONALE EN 2016 ET PERSPECTIVES POUR 2017****Rapport du Président  
du Conseil Exécutif de Corse****Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica****Objet du rapport**

Le présent rapport a pour objet :

1. Le bilan des actions réalisées en 2016 en matière d'affaires européennes et de coopération internationale à des fins d'information de l'Assemblée de Corse
2. La présentation de la feuille de route pour 2017 et l'approbation par l'Assemblée de Corse, des actions qui sont envisagées cette année.
3. L'habilitation du Président et de la Conseillère exécutive en charge des affaires européennes et internationales à signer des accords de coopération avec des territoires européens et internationaux

**Le bilan 2016**

Il convient dans ce bilan, de différencier les affaires européennes de la coopération internationale.

**1. Bilan des affaires européennes**

Notre objectif en arrivant au 1<sup>er</sup> janvier 2016 a été d'abord de réaliser un bilan des programmes en cours (2014/2020) afin d'évaluer quelles étaient nos marges de manœuvre pour dégager des fonds sur les actions que nous avons politiquement affichées comme prioritaires.

Nous avons pu ainsi constater une très faible consommation des fonds structurels (FEDER/FSE/FEADER/FEAMP) et un retard considérable dans la mise en œuvre des PO Coopération notamment transfrontalière dans laquelle s'inscrit désormais la région PACA, nous contraignant de fait à revoir la stratégie dans ce secteur, compte tenu des rapports économiques et géopolitiques de cette région avec l'Italie et la Ligurie en particulier. Nous avons également pu constater qu'aucune stratégie n'avait été mise en œuvre pour se positionner sur les autres programmes de coopération (transnationale et interrégionale), ni pour suivre l'ensemble des appels à projets lancés par la Commission Européenne (ERASMUS, Europe Créative, Horizon 2020, COSME ...).

Enfin, la programmation post 2020 étant en cours de préparation au niveau de la Commission Européenne et des instances européennes (Comité des Régions en particulier) nous avons intégré différents groupes de travail (CdR, ARF, ARLEM, CRPM) visant à faire évoluer les politiques de l'Union notamment, dans le sens notamment de la prise en compte des contraintes objectives qui pèsent sur les îles-montagne dans la perspective de la période post 2020.

Sur la base des éléments d'analyse que nous avons pu dégager avec les soutiens et l'appui des services en charge des affaires européennes au sein de la CTC, des Agences et des Offices, nous avons mené une action à deux niveaux :

- Premier niveau : la structuration des services afin de mettre en place une ingénierie adaptée à la nécessaire accélération des taux de consommation d'une part, et la recherche active de nouvelles sources de financement pour la CTC et pour les tiers, d'autre part. Cela a consisté concrètement :
  - ✓ à la création d'une plateforme d'ingénierie au sein de la Direction des Affaires européennes et internationales de la CTC sur laquelle l'Assemblée de Corse s'est prononcée favorablement le 11 mars dernier,
  - ✓ à la structuration d'un pôle Europe dans les Agences, offices et directions de la CTC en charge de fonds européens afin d'assurer d'une part, la coordination des actions en interne et d'autre part le lien avec la DAEI,
  - ✓ au renforcement de l'Antenne de Bruxelles, en équipe (finalisation de la procédure de recrutement initiée sous la précédente mandature) et en compétence (association systématique de la responsable Mme Dunyach à toutes les démarches menées auprès des instances européennes).
- Second niveau : La rédaction d'argumentaires en faveur des îles-montagne et une action de lobbying très forte auprès des instances européennes. Concrètement, cela s'est traduit en amont par :
  - ✓ l'intégration au Comité des Régions (et à ses Commissions COTER et NAT), assemblée des représentants locaux et régionaux de l'Union européenne qui permet aux pouvoirs infranationaux de faire entendre directement leur voix au sein du système institutionnel de l'UE. Cette instance européenne a un rôle majeur dans la rédaction de la future politique européenne de cohésion,
  - ✓ l'intégration du bureau de l'Assemblée Régionale et Locale Euro-Méditerranéenne, groupe de travail du Comité des Régions (ARLEM), dédié à la coopération euro-méditerranéenne et la promotion de l'Union pour la Méditerranée, ce qui nous permet d'ancrer davantage la Corse dans son environnement méditerranéen et de porter au sein de cette instance très proche des institutions communautaires, les revendications en faveur du développement de notre territoire,
  - ✓ la nomination de Mme Maupertuis comme Rapporteur de la COTER (commission du Comité des Régions chargée de la politique de cohésion territoriale et budget de l'UE) pour l'avis sur «L'entrepreneuriat dans les îles : contribution à la cohésion territoriale»,

- ✓ la nomination comme Vice-président de la Commission des îles de la CRPM en intégrant le bureau exécutif le 4 octobre dernier, par intérim jusqu'au renouvellement annuel qui aura lieu le 9 mars prochain à Malte,
- ✓ l'intégration en tant que membre suppléant le bureau exécutif de la CRPM,
- ✓ une politique d'ouverture très claire vers les autres îles de la Méditerranée,
- ✓ la rencontre avec M. Alain DUMORT représentant la Commission Européenne en France qui nous a assuré de son soutien pour les dossiers que nous souhaitons présenter au titre du Plan dit Juncker, dans le domaine des énergies propres et durables, notamment pour le développement et la requalification d'infrastructures portuaires propres,
- ✓ la rencontre officielle entre le Président du Conseil Exécutif de Corse, le Président de l'Assemblée de Corse et le Président de la Commission Européenne, M. Juncker,
- ✓ de nombreuses réunions de travail à Bruxelles et deux importantes en Corse, l'une sur l'économie circulaire, le 8 juillet dernier, ayant pour objectif d'obtenir toutes les informations relatives aux financements mobilisables en faveur du traitement des déchets et le développement de filières dans le domaine de l'économie circulaire, sociale et solidaire, ainsi que de bénéficier de l'échange d'expérience avec des régions en pointe dans le domaine, comme le Val d'Aoste ; l'autre sur les marchés publics et l'Europe afin d'étudier toutes les possibilités juridiques qui existent pour introduire dans nos marchés des critères bénéficiant au développement d'entreprises en Corse.

En aval, cela s'est traduit par :

- ✓ la signature de deux protocoles d'accord, le 1<sup>er</sup> avec notre île voisine la plus proche, la Sardaigne, le 14 mars dernier, le second, le 21 novembre avec la Sardaigne et les Îles Baléares, et en faveur desquels l'Assemblée de Corse s'était majoritairement prononcée lors de sa session du 25 avril dernier. A l'issue de ces rencontres, des groupes de travail permanents ont été constitués entre les trois îles, dans trois domaines : le tourisme, les transports et la fiscalité. Les travaux qui seront produits par des groupes seront présentés à l'Assemblée de Corse puis transmis conjointement à la Commission Européenne afin que les propositions soient prises en compte dans la cadre des politiques post 2020,
- ✓ la constitution d'un Conseil permanent Corso-Sarde entre les deux assemblées délibérantes,
- ✓ la signature d'une déclaration en faveur de la prise en compte de la spécificité des îles dans le domaine de l'Economie Circulaire. Il est ainsi demandé par l'ensemble des îles de la Méditerranée (des Baléares à la Crête) que des évaluations soient faites sur toutes les politiques de l'Union concernant l'économie circulaire, car la gestion des déchets, de facto, ne peut pas s'entendre pour une île comme cela s'entend pour une région continentale. Ainsi, en cas de constat qu'une politique publique européenne engendre un surcoût de mise en œuvre pour les îles, celles-ci pourront bénéficier soit de dérogations, soit de compensations,

- ✓ l'adoption à l'unanimité par la CRPM de deux amendements que nous avons rédigés et que nous avons portés avec les Baléares et la Sardaigne : l'un demandant un programme opérationnel de coopération territoriale spécifique aux îles et l'autre demandant l'inscription des territoires insulaires dans les Autoroutes de la Mer et RTE-T
- ✓ le soutien du rapport « Delivering the global climate agreement – a territorial approach » présenté par le Président de la Sardaigne à la COP22 à Marrakech en novembre 2016 mettant en avant le rôle des régions dans la mise en œuvre de moyens de lutte contre le réchauffement climatique,
- ✓ la signature de la Charte « Pour une politique régionale forte et renouvelée pour toutes les régions après 2020 » à l'initiative de la Basse Autriche.

Concernant le déroulement du PO 2014/2020, l'annexe jointe au présent rapport souligne un taux de consommation FEDER de 14 % ce qui, selon la Commission Européenne (Comité de suivi des 14 et 15 décembre dernier), représente un taux moyen très satisfaisant au regard du taux de consommation d'autres régions. Pour mémoire, ce taux était de 3 % au 1<sup>er</sup> janvier 2016. La mise en œuvre du PDRC financé par du FEADER, connaît, lui un taux de 11 %. S'agissant du programme de coopération transfrontalière INTERREG Maritime 2014-2020, le 1<sup>er</sup> appel à projet a été lancé au cours de l'année 2016 et a permis à la Corse de mobiliser une enveloppe FEDER proche des 10 M€ soit 35 projets approuvés avec un partenariat corse sur les 38 projets programmés au total pour toute la zone de coopération Corse/Sardaigne/Toscane/Ligurie/PACA. Enfin, une stratégie a été mise en place pour bénéficier de crédits FEDER au titre de l'assistance technique du programme de coopération transnational MED.

## **2. Bilan de la coopération internationale**

- Au titre des relations institutionnelles : outre les relations entretenues depuis plus de 20 ans avec nos voisins immédiats Toscans, Sardes et Ligure grâce notamment au programme de coopération transfrontalier (INTERREG), que nous avons renforcés et des accords institutionnels précédemment évoqués destinés à unir nos forces à celles des îles voisines pour peser auprès des institutions européennes, nous avons engagé une politique dynamique d'ouverture vers d'autres territoires comme l'Ecosse, la Catalogne, la Suède, le Maroc, la Tunisie et plus loin la Chine, l'Inde et la Pennsylvanie. Nous avons reçu ainsi plusieurs ambassadeurs et consuls, ce qui participe au rayonnement de la Corse en Europe et dans le monde.

Le but de ces visites officielles est de déboucher autant que faire se peut, sur des accords plus larges et ayant des retombées directes ou indirectes dans le domaine économique et social de l'île. C'est le cas avec la Suède.

Nous avons reçu Mme l'Ambassadeur de Suède le 12 mai dernier et nous entendons poursuivre ces échanges avec un déplacement à Gotland pour importer en Corse des solutions opérationnelles en matière d'économie circulaire notamment en ce qui concerne la collecte, le traitement et la gestion des déchets mais également tout ce qui concerne la construction de bâtiments passifs voire producteurs d'énergie. Cela a été le cas aussi avec l'Ecosse dans le domaine des Transports, déplacement auquel l'Assemblée de Corse a été associée.

- Au titre de la solidarité internationale : nous avons mené une action en faveur des sinistrés du séisme du 24 août dernier en Italie. Un convoi chargé de vêtements et de marchandises est parti les 7 et 8 novembre à Camerino avec à son bord des bénévoles de notre Collectivité, de l'Association Per A Pace et de la Croix Rouge. La distribution des dons s'est faite directement auprès de la population en liaison avec des confréries locales et le maire de Camerino. Les passages bateau, repas à bord et cabines ayant été offerts par la Corsica Ferries, les denrées et les vêtements ayant été offerts par la population et des entreprises locales, cette action humanitaire n'a engendré aucun coût pour la Collectivité Territoriale. Nous remercions de nouveau les entreprises ayant spontanément apporté leur contribution, nous saluons aussi de nouveau les agents du service d'exploitation Haute-Corse de la Direction des Routes et Infrastructures de la CTC qui ont bénévolement aidés à la récolte des dons et conduit le convoi jusqu'à Camerino, ainsi que tous les agents de Ker Maria (antenne de la CTC à Bastia) qui ont également bénévolement aidés à la récolte et au tri des dons reçus.

## **Perspective et feuille de route pour 2017**

### **1. En matière d'affaires européennes**

Nos efforts se concentreront sur les stratégies suivantes :

- poursuivre la programmation des fonds structurels notamment en renforçant notre action auprès des bénéficiaires et des maîtres d'ouvrage potentiels. L'objectif étant de parvenir à un taux de consommation de 100 % à la date de clôture de la période de programmation soit en 2020,
- développer l'ingénierie pour mobiliser des fonds sur les autres appels à projets de la Commission Européenne (COSME, HORIZON 2020, LIFE, Europe Creative etc.) et positionner la CTC comme partenaire ou chef de file sur tous les appels à projets qui permettront le co-financement efficace et efficient de nos politiques publiques,
- consolider notre travail en faveur de la défense d'un statut pour les îles-montagne en application de l'article 174 du Traité de Lisbonne grâce notamment :
  - ✓ à la présentation du rapport sur « L'entrepreneuriat dans les îles : contribution à la cohésion territoriale » auprès de la COTER du Comité des Régions,
  - ✓ à la présentation d'amendements en faveur des îles-montagne auprès de la Commission Européenne via les organismes intermédiaires : Comité des Régions, CRPM, Conseil Economique et Social Européen  
....,
  - ✓ en accédant à la vice-présidence de la Commission des Îles de la CRPM le 9 mars prochain lors de l'Assemblée Générale à Malte et en portant de ce fait au plus près des instances européennes la voix de la Corse,



- ✓ en signant officiellement à Malte le 8 mars la déclaration relative à l'économie circulaire dans les îles et la possible constitution d'un GEIE entre les îles de la Méditerranée sur cette question spécifique de l'économie circulaire et du développement durable,
- ✓ en signant la déclaration relative aux Smarts Islands (Iles Intelligentes) qui sera présentée le 28 mars prochain suite au rapport du CESE de mars 2015.
- poursuivre les rencontres bilatérales avec les directeurs généraux des DG de la Commission Européenne sur les thèmes prioritaires : environnement/développement durable/autonomie énergétique, transports et questions fiscales et sociales afin d'obtenir pour la Corse et les corses des avancées majeures dans ces domaines essentiels au développement économique et social de notre île,
- poursuivre le renforcement des liens initiés en 2016 avec les îles et les territoires de la Méditerranée, ainsi des réunions de travail dans le domaine des transports, notamment, sont d'ores et déjà prévues en février pour mettre en œuvre la stratégie de « métro-aérien » entre la Corse, la Sardaigne, la Toscane, la Ligurie, la Catalogne et les îles Baléares. Parallèlement, le rapport sur le surcoût lié à l'insularité que nous avons rédigé et que nous avons présenté à Palma lors de la rencontre officielle le 21 novembre dernier, sera intégré aux contributions que nous allons soumettre à la Commission Européenne dans les discussions liées à la politique européenne post 2020 au cours de cette année 2017,
- contribuer activement à la définition d'une Stratégie Macro-territoriale Méditerranéenne qui sera un outil de coordination des politiques européennes en faveur de l'espace méditerranéen, afin de répondre ensemble aux défis communs, de repenser la politique de développement régional et de gouvernance multi-niveaux (Europe, Etats, régions, entités locales) en faveur du principe de subsidiarité. On rappellera ici, le rapport du 27 juin 2012 soumis par le Parlement Européen à la Commission et au Conseil et dont le rapporteur était François Alfonsi. Ce rapport défend l'évolution des stratégies macro-territoriales de l'UE notamment en Méditerranée. Dans ses considérants, il s'appuie sur le rôle géopolitique important joué par la Méditerranée dans l'histoire européenne et nous travaillerons, donc, activement, à la réaffirmation de ce rôle et celui de la Corse en particulier.

## **2. En matière de coopération internationale**

Les principales actions envisagées pour 2017 sont les suivantes :

- Rencontres avec les autorités de Paoli City en Pennsylvanie dans le cadre d'un échange prévu en avril consacré à la célébration des 50 ans d'amitié et de filiation Corso-Américaine. Répondant à l'initiative de la Paoli Business & Professional Association et de son représentant, Ed Auble, de commémorer 50 ans d'amitié et de filiation corso-Américaine, Jeffrey Rosen, Président du NATIONAL CONSTITUTION CENTER de Philadelphie, souhaiterait accueillir officiellement la Délégation Corse en avril prochain lors de son voyage en Pennsylvanie, afin d'évoquer la Constitution de Corse de Pasquale de Paoli,

ses résonances probables sur la Constitution américaine et d'envisager de la répertorier au National Constitution Center.

Ce déplacement serait précédé de cycles de conférence en Corse en février et en mars sur ce lien entre la constitution américaine et Pasquale de Paoli et serait suivie de l'accueil d'une délégation en Corse pour consolider nos liens avec Paoli City. Cette commémoration et la coopération pérenne que nous espérons créer avec Paoli City s'inscrit dans cet héritage politique de Pasquale de Paoli et l'affirmation du partage des valeurs de démocratie et d'humanisme qu'il porte. Nous associerons étroitement l'Assemblée de Corse à ces travaux.

- L'organisation en Corse des Jardins de la Connaissance, sous la direction d'un ancien directeur de l'UNESCO Monsieur Nadir AZIZA. Pendant des années, l'Université Euro-Arabe Itinérante avait organisé dans différents endroits de Corse (Institut Consulaire à Ajaccio, Université de Corte, à Bastia, à l'Institut Georges Charpak à Cargèse, etc.) des rencontres thématiques sur des problématiques méditerranéennes actuelles. Aujourd'hui compte tenu de la situation difficile que vit la Méditerranée, la Corse de part sa situation géopolitique et de son histoire doit affirmer sa présence agissante au sein de la Méditerranée. La reprise du Cycle « Les Jardins de la Connaissance » sous la forme d'une Université d'Été, pourrait constituer un des facteurs de cette affirmation. Placée sous l'égide de la CTC, cette initiative associerait les Mairies de Bastia, d'Aiacciu et d'autres villes intéressées par l'accueil de cette manifestation itinérante afin de favoriser le dialogue interculturel nécessaire en ces temps troublés, pour désamorcer les conflits et les violences d'où qu'elles viennent.

### **Habilitation du Président du Conseil Exécutif et de la Conseillère exécutive en charge des affaires européennes et internationales**

Afin de parvenir à la réalisation de l'ensemble de ces objectifs, il convient de m'autoriser ainsi que la Conseillère Exécutive à mener toutes les actions, déplacements et signer tous les accords qui pourront découler des coopérations mises en œuvre.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.